ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Exploitants agricoles

Question écrite n° 50798

Texte de la question

M. Michel Dessaint attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'augmentation preoccupante des charges entrainee par la reforme du financement de la protection sociale des entrepreneurs de travaux agricoles, viticoles et forestiers. Conformement aux engagements pris lors de la conference annuelle agricole, le dispositif de la provision pour investissement est en voie d'amelioration. Cependant le probleme de fond demeure puisque l'assiette des cotisations des entrepreneurs reste extremement large : elle englobe tous les benefices, sans distinguer ceux qui sont reinvestis dans l'entreprise de ceux qui remunerent le travail de l'entrepreneur. Cette distinction necessite une modification des regles fiscales, comme s'y est engage le Gouvernement. Il lui demande donc de lui preciser l'etat d'avancement de cette reforme de la fiscalite et, le cas echeant, sa date de mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : M. Dessaint Michel
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50798
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2018